



Saint  
Pavace

JOURNÉE CITOYENNE  
LE SAMEDI 20 MAI



Budget



Révision du PLU



Fête au Village



## Dates à retenir

### X Dimanche 18 juin

Le Bric à brac du Comité des fêtes

### X Mardi 27 juin

Permanence Commissaire enquêteur

### X Vendredi 30 juin

La fête de l'école

### X Samedi 1<sup>er</sup> juillet

La fête au Village

### X Samedi 8 juillet

Permanence Commissaire enquêteur

### X Juillet - Août

Inscriptions périscolaires

### X Lundi 4 septembre

Rentrée scolaire

### X Début septembre

Permanences pour les inscriptions dans les associations

### X Samedi 21 octobre

Portes ouvertes d'Amitié loisirs

### X Dimanche 22 octobre

Bal Country  
ASSP Gym



## SOMMAIRE >>>

●>>> <i>Le mot du maire</i> .....	3
●>>> <i>Les comptes 2016</i> .....	4
●>>> <i>Le budget prévisionnel 2017</i> .....	5-6
●>>> <i>Voirie - Réseaux - Espaces verts</i> .....	6-7
●>>> <i>Urbanisme</i> .....	8
●>>> <i>Affaires sociales et scolaires - Vie familiale</i> .....	9
●>>> <i>Vie Associative - Animations</i> .....	10
●>>> <i>Conseil Municipal Enfants</i> .....	10-11
●>>> <i>Finances - Bâtiments</i> .....	12
●>>> <i>Communauté de communes des Rives de Sarthe</i> .....	12
●>>> <i>Informations générales</i> .....	13-15

En utilisant **Satimat Green** plutôt qu'un papier non recyclé, Saint-Pavace réduit son impact environnemental de :



**30**  
kg de matières  
envoyées en décharge



**1 221**  
litres d'eau



**3**  
kg de CO<sub>2</sub> équivalent à :



**63**  
kWh d'énergie



**35**  
km parcourus en voiture  
européenne moyenne



**49**  
kg de bois

L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges).

### Responsable de la communication :

Jacky Garnier, Maire-adjoint

### © Rédaction & photos :

Passelaigue, Garnier, Moser, Lalos, Cousin,  
Redureau, Lemoine, Bonraisin, Legenvre,  
Rabant, Haas, Chauvin

### Conception - impression :

**Numeriscann**

02 43 82 72 00 - Le Mans



## Quelle belle journée !!!

Chères Palvinéennes, chers Palvinéens ,

Dans le respect de l'engagement d'information que j'ai pris auprès de vous, je profite de la parution du bulletin municipal de juin pour vous transmettre les éléments qui vous permettront d'appréhender avec précision les finances de la commune.

À leur lecture, vous observerez que les résultats sont plus que satisfaisants, autant en terme de fonctionnement que sur le plan de l'investissement. En effet, les sommes épargnées vont nous donner l'occasion de mettre en œuvre les gros travaux sans alourdir la fiscalité.

À ce titre, je souhaite vous faire part de la programmation des travaux de 2017, et ceux prévus pour les trois ans à venir.

En ce début d'année, nous avons terminé l'enfouissement de la Rue de la Rivière ; la dépose des poteaux et la réfection de la voirie sont envisagées immédiatement à suivre.

Au cours de l'année 2017, nous allons achever la rénovation de notre éclairage public. Cet été, les menuiseries extérieures de l'école, le ravalement de la façade de l'école maternelle et l'aménagement du logement de fonction seront assurés.

Dès cette année et jusqu'à la fin du mandat, nous avons programmé la réfection du réseau d'eaux usées, l'aménagement de la plate-forme jeux sportifs à côté du cimetière, le lancement du programme d'accessibilité. À la fin de l'année, les travaux de l'espace Mairie commenceront. Enfin, pour clore cette communication relative aux travaux, je tiens à vous dire que la finalisation de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), actuellement en enquête publique, va permettre le début des travaux d'urbanisation à l'entrée de notre bourg.

Par la réalisation de tous ces projets, nous entendons poursuivre notre action de valorisation de notre village et d'embellissement de notre espace commun.



### Première journée citoyenne : la part belle au vivre ensemble et à la solidarité !

Je veux sincèrement saluer la richesse de la première journée citoyenne de Saint-Pavace, qui a mobilisé, et j'en suis particulièrement heureux, 80 Palvinéens. Ce coup d'essai est un coup de maître et l'enthousiasme que vous avez manifesté pour cette initiative est une juste récompense pour Jean-Claude Moser et Patrick Lemoine qui se sont beaucoup investis dans cette opération. J'en profite pour remercier l'ensemble des élus et des employés communaux qui ont fait de cette journée une réussite. Et surtout, je veux adresser à l'ensemble des participants mes chaleureuses félicitations, pour leur engagement dans cette action, pour leur sens civique et leur volonté de contribuer ensemble à améliorer notre espace collectif. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour renouveler l'opération, pour participer à la vie communale autour des valeurs qui nous rapprochent : la solidarité, la convivialité et la rencontre.

Je vous souhaite à tous de passer un très bel été et de bonnes vacances et j'aurai plaisir à vous rencontrer le 1<sup>er</sup> juillet sur le pré pour la fête du village.

**Max Passelaigue, Maire**



# Les finances de la commune



## Les comptes 2016

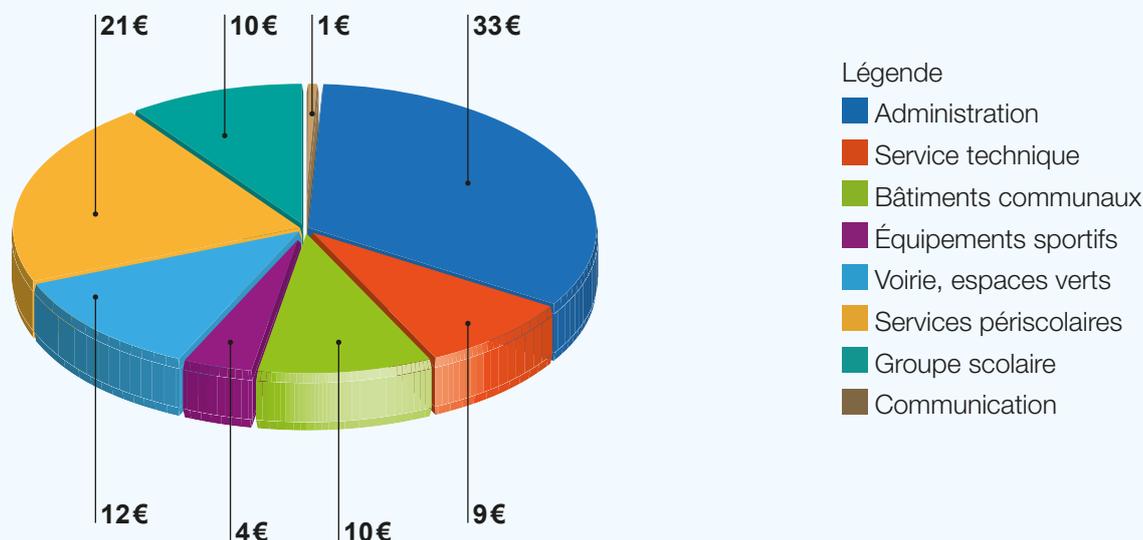
### Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	476 622,06	Produits des services	95 109,83
Charges à caractère général	391 810,53	Produit de la fiscalité	1 089 549,75
Frais de gestion	137 983,32	Dotations, participations	340 527,64
Frais financiers	24 727,96	Produits exceptionnels	6 429,28
Charges exceptionnelles	5 500,00	Autres recettes	38 365,84
Amortissements	47 758,91	Atténuation de charges	41 990,67
Atténuation de produits	210 467,91		
<b>Total</b>	<b>1 294 870,03</b>	<b>Total</b>	<b>1 611 973,01</b>
		Excédent de fonctionnement de l'année = épargne de l'année	317 102,98

### Investissement

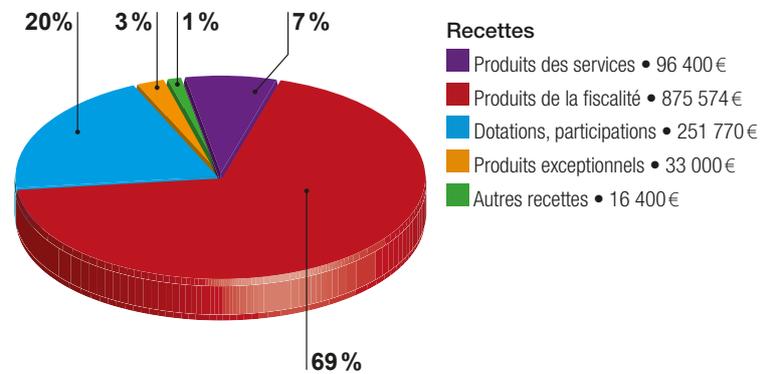
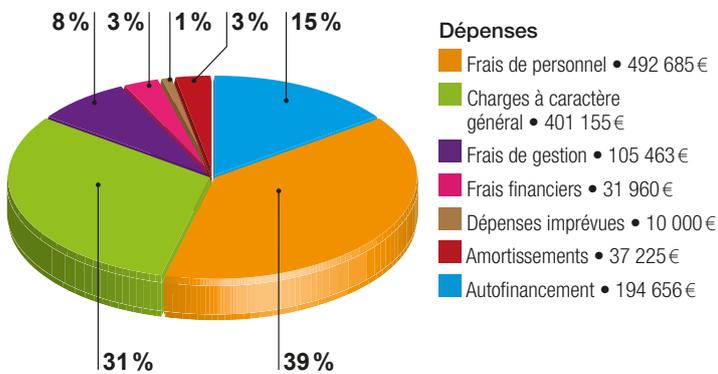
DÉPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital des emprunts	72 309,97	Amortissements	47 758,91
Dépenses d'équipement et travaux	207 660,12	Subventions	180 530,52
		FCTVA, TLE	87 989,95
		Cessions immobilières	5 500,00
		Excédents 2015 affectés	279 240,52
<b>Total</b>	<b>279 970,09</b>	<b>Total</b>	<b>771 824,97</b>
		Excédent d'investissement de l'année	491 854,88
		<b>Résultat global au 31/12/2016</b>	<b>+808 957,86</b>

### Pour 100 € dépensés en 2016

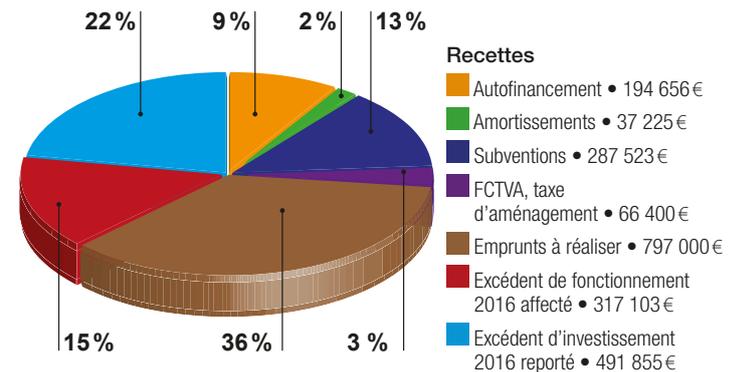
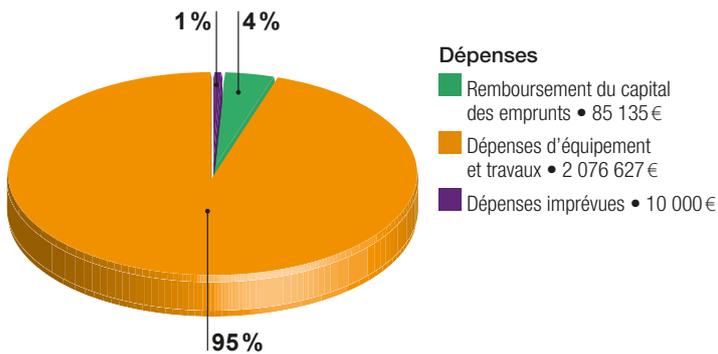


# Le budget prévisionnel 2017

Fonctionnement = 1 273 144 €



Investissement = 2 191 762 €



## Principaux investissements inscrits au budget 2017

Aménagement espace mairie, mairie et salles associatives .....	1 274 600 €
Eclairage public rénovation 3 <sup>ème</sup> tranche .....	122 160 €
Effacement des réseaux rue de la Rivière.....	58 000 €
Enrobés rue de la Rivière .....	300 000 €
Etude hydraulique bassin versant .....	15 000 €
Ravalement extérieur de l'école .....	30 000 €
Remplacement des menuiseries extérieures des classes de l'école primaire.....	65 000 €
Rénovation de l'ancien logement de fonction de l'école.....	25 000 €
Sécurisation des accès à l'école et alarme intrusion.....	9 155 €
Remplacement chaudière salle de loisirs.....	18 000 €
Accessibilité, signalétique .....	11 000 €
Aménagement espace jeu Basket/hand et pétanque.....	54 533 €
Stands de fête .....	5 500 €

## Subventions aux associations

Collège Jean Cocteau .....	500 €
FNACA .....	150 €
UNC .....	150 €
Médaillés militaires .....	150 €
Accueil Saint-Pavace.....	220 €
Amitié loisirs .....	700 €
Assoc Sport Comité directeur... ..	8 300 €
Comité des fêtes .....	700 €
ADSPQI (inondations Saint-Pavace).....	100 €
Chorale Harmonia.....	700 €
Les Créateurs et Amis de l'art.....	220 €
Ecole de Saint-Pavace.....	3 550 €
Prévention Routière .....	100 €
Vie Libre .....	80 €
Bibliothèque pour Tous Coulainnes ..	250 €
Restos du cœur.....	400 €
AFM Téléthon .....	200 €



## Budget annexe Assainissement

	Réalisé 2016	Prévu 2017
Dépenses de fonctionnement	124 737,31	195 212,76
Recettes de fonctionnement	170 457,81	131 252,00
Report résultat fonctionnement N-1	23 610,90	63 960,76
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>69 331,40</b>	<b>0,00</b>
Dépenses d'investissement	48 475,72	176 477,64
Recettes d'investissement	34 942,72	193 668,58
Report résultat investissement N-1	-3 658,10	-17 190,94
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-17 190,94</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde</b>	<b>52 140,46</b>	<b>0,00</b>

La redevance municipale facturée par m<sup>3</sup> d'eau consommée sera de 2,263 €. À ce tarif s'ajoutent la part de VEOLIA, l'abonnement et les taxes.

## Budget du Centre Communal d'Action Sociale

	Réalisé 2016	Prévu 2017
Dépenses (secours exceptionnels)	6 672,91	10 475,35
Recettes (subvention communale)	6 356,68	6 000,00
Report résultat N-1	4 791,58	4 475,35
Résultat de fonctionnement	4 475,35	0,00

## Situation financière de Saint-Pavace

	Saint-Pavace (en €/hab.)	Moyenne départementale (communes de 2000 à 3499 habitants)
Charges de fonctionnement	516 €	803 €
Produits de fonctionnement	673 €	992 €
Capacité d'autofinancement (pour investir)	181 €	209 €
Dette au 31 décembre	267 €	742 €

... Des chiffres qui montrent la bonne santé financière de la commune.

## Les taux communaux des impôts locaux 2017

Pour maintenir une neutralité fiscale sur les ménages, le conseil municipal a décidé de diminuer les taux communaux à hauteur de l'augmentation des impôts communautaires.

	Taux 2016		Taux 2017	
	Commune	CC Rives de Sarthe	Commune	CC Maine Cœur de Sarthe
Taxe d'habitation	18,64	1,68	8,31	12,01
	20,32		20,32	
Taxe foncier bâti	17,97	1,51	16,99	2,49
	19,48		19,48	
Taxe foncier non bâti	28,49	1,82	24,93	5,38
	30,31		30,31	

## Schéma directeur du réseau d'assainissement

La commune a réalisé un diagnostic du réseau de collecte des eaux usées et pluviales dont l'objectif était d'identifier, de quantifier et de localiser les dysfonctionnements du système d'assainissement, notamment les intrusions d'eaux claires parasites, pour proposer à terme des solutions techniques d'améliorations des performances.

Ce schéma directeur a présenté des orientations technico économiques d'améliorations à apporter, à partir desquelles des crédits d'investissement ont été prévus au budget 2017.

Une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre vient d'être lancée pour définir les travaux de réhabilitation et de renouvellement pour partie du réseau.

Dans le cadre ce schéma directeur, des tests à la fumée ont mis en évidence des raccordements non conformes des gouttières des habitations au réseau de collecte des eaux usées. Au nombre de 34, chacun des propriétaires concerné devra engager des travaux de mise en conformité.

En s'appuyant sur cette étude diagnostic, la commune a renégocié la convention de rejet des eaux usées de Saint-Pavace avec le Mans Métropole, dégageant ainsi des financements pour réaliser les travaux de rénovation du réseau.

## Radars pédagogiques

Deux radars pédagogiques seront installés rue de la Rivière. Budget : 5 000 €.

Une demande de subvention a été déposée sur l'enveloppe des amendes de police.





## Rénovation de l'éclairage public

La troisième phase de remplacement des mâts d'éclairage public, programmée en 2016, sera réalisée à partir du mois de juillet.

71 points lumineux seront ainsi remplacés, dans les lotissements du Champ Large, des Ormeaux, des Blinières, chemin des Ruches, dans un souci esthétique mais surtout d'économies d'énergie avec la pose de lampes LED permettant une meilleure répartition de la lumière et une réduction de la pollution lumineuse.

Trois mâts seront ajoutés Route de Bougeance, entre l'entrée de la rue du Champ Large et la rue du Lauzai pour améliorer la sécurité routière.



## La Journée citoyenne

Près de 80 participants à la première Journée Citoyenne : une belle réussite sous le signe de la convivialité et du bien vivre ensemble.

Une dizaine d'ateliers se sont tenus au cours de la

journée, animés par des palviniens : débroussaillage, désherbage, peinture, plantation de fleurs, nettoyage de panneaux, réparation des jeux...

Tous les participants sont repartis avec le sentiment d'avoir fait quelque chose pour leur commune.

Un très beau moment de partage et de faire ensemble.

**Un succès qui oblige à prévoir une édition 2018 !**



**La commune ne doit plus utiliser de produits phytosanitaires type désherbants chimiques pour l'entretien des espaces publics, afin de préserver la qualité de l'environnement.**

**Chacun doit désherber devant chez lui ! À VOS BINETTES !**



**Couper l'herbe devant chez soi, son trottoir, son caniveau, contribue à l'embellissement de votre maison, de celle de vos voisins, de votre rue, et donc du cadre de vie.**

**Et bien sûr, sans produits chimiques, désherbants et autres produits toxiques.**

## Rue de la Rivière Effacement des réseaux...

L'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et de téléphone de la rue de la Rivière, entre la rue des Pommiers et la rue de Château, a été réalisé en février-mars par l'entreprise STURNO. Il reste à poser les nouveaux mâts d'éclairage public.

Cette dissimulation a été menée en collaboration avec le Conseil départemental de la Sarthe, ce qui permet à la commune de ne supporter que 30 % du coût des travaux.

## ... et aménagement

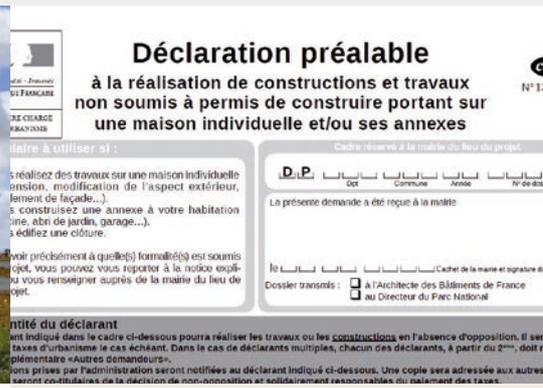
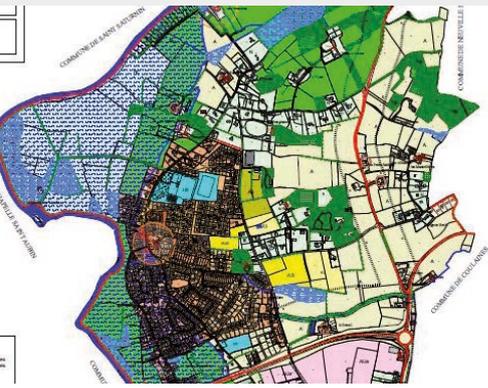
Au budget 2017, un crédit de 300 000 € a été voté pour la réfection de la rue de la Rivière, de la place de la mairie au lieu-dit La Chicaudière.

Une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre vient d'être lancée.

Le projet devra prévoir l'aménagement urbain de la rue et la mise en sécurité des carrefours et des cheminements piétons et cyclistes.

Les travaux devraient pouvoir être réalisés au dernier trimestre 2017.





## Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La révision n°3 du Plan local d'urbanisme a été décidée par le conseil municipal du 23 juin 2015.

Après un premier avis défavorable de l'Etat, la commune a arrêté le projet de PLU le 10 janvier 2017, projet qui a obtenu l'avis favorable des différentes administrations et organismes consultés.

**Étape suivante :** l'enquête publique du 7 juin au 8 juillet 2017.

Pendant un mois, M. Dronne, commissaire enquêteur, reçoit lors de permanences en mairie pour répondre aux questions et noter les observations sur le projet.

Le dossier est consultable par tous en dehors de ces permanences, à la mairie ou sur le site internet ([www.saint-pavace.fr](http://www.saint-pavace.fr)). Un registre est à disposition pour faire part d'éventuelles observations.

M. Dronne rendra son rapport dans le mois suivant la fin de l'enquête.

Les élus présenteront ensuite le dossier définitif aux personnes publiques associées et enfin au Conseil municipal qui délibèrera sur cette révision n°3.

Le PLU devrait être mis en application au dernier trimestre 2017.

Avec la volonté des élus de freiner le vieillissement de la population de Saint-Pavace, cette révision doit permettre d'ouvrir une nouvelle zone à l'urbanisation, entre la route du Calvaire et la route de Coulaines.

**Permanences du Commissaire enquêteur :**  
**Mercredi 7 juin 2017 : 9 h à 12 h,**  
**Vendredi 16 juin 2017 : 9 h à 12 h,**  
**Mardi 27 juin 2017 : 14 h à 17 h,**  
**Samedi 8 juillet 2017 : 9 h à 12 h.**

## La zone d'activités du Bois du Breuil

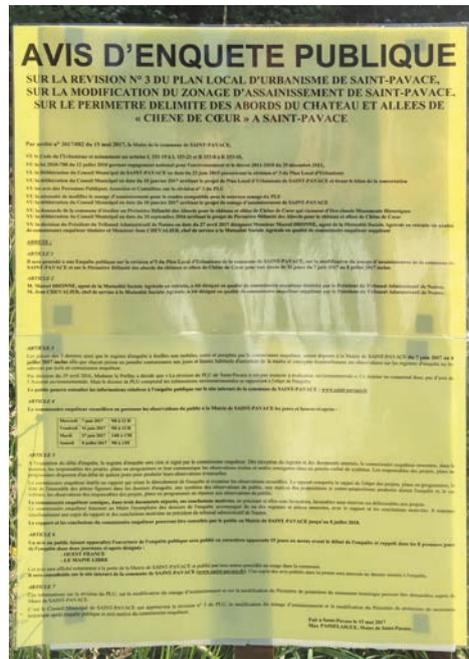
L'installation de l'enseigne TRUFFAUT au bord de la rocade dans la zone du Bois du Breuil a lancé le programme de travaux.

De gros engins travaillent à réaliser les dessertes routières, les réseaux, et depuis mai, la construction de la future jardinerie.

Au second semestre 2017, débuteront la création de la bretelle d'accès de la rocade vers cette zone, la construction d'un rond-point sur la route de Coulaines, et la bretelle de sortie de la zone sur la rocade.

À noter que tous ces travaux sont financés par la Société EXPANDEV (Système U), dans le cadre d'une convention de partenariat urbain.

Super U, de son côté, travaille sur un nouveau projet qui devrait être déposé en commission départementale d'aménagement commercial en fin d'année.



## Informations diverses

### • Consulter avant d'engager des travaux

Venir en mairie et consulter le règlement du PLU avant d'entreprendre des travaux, pour s'assurer de leur possibilité réglementaire.



### • Transformation de locaux

Dans le cas d'un changement d'utilisation d'un local, il est nécessaire d'effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme : le cas le plus constaté est la transformation d'un garage en habitation. Par contre, la gestion des cloisons intérieures de la partie habitation (séjour, cuisine, chambres) ne nécessite pas d'autorisation préalable.



• **Le SIDERM**, syndicat intercommunal d'eau potable, vient de réaliser des travaux pour permettre l'approvisionnement de la commune sur le forage de Saint-Pavace à partir de fin juin.

# Affaires sociales et scolaires - Vie familiale



## École

La fête de l'école maternelle a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril, sur le thème du conte. Comme les années passées, les familles ont répondu présent pour admirer le travail réalisé par les enfants avec leurs enseignants.

Pour clôturer l'année scolaire, la fête de l'école primaire aura lieu, elle, le vendredi 30 juin à partir de 19h.

L'école a accueilli 10 tout-petits depuis janvier. La rentrée 2017 se passera sans fermeture de classe mais il faut rester vigilant pour l'avenir.



## Participation aux frais de centres de loisirs

Le CCAS peut participer aux dépenses de centres aérés des familles palviniennes qui fréquentent les structures des communes limitrophes.

Sur présentation de pièces justificatives, (attestation de présence, avis d'imposition et RIB), une aide de 4 à 10 € par jour peut être allouée, en fonction des revenus familiaux.

Le règlement fixant les critères d'attribution est disponible en mairie et sur le site internet.



## Temps d'Activités Périscolaires

Des ateliers variés ont été proposés aux enfants de primaire pour les TAP au cours de l'année : Taekwondo, initiation aux gestes de premiers secours, Cow Boys, tennis, Hip-hop, basket, cuisine, tennis de table, travaux manuels, action Croix Rouge.

Le vendredi, 94 enfants de primaire participent aux ateliers de 15h15 à 16h30 et 40 de maternelle (83% des élèves).

Cette année encore la commune a souhaité la gratuité des TAP pour les familles.

Le programme d'activités pour l'année 2017/2018 est en cours de finalisation et ne sera dévoilé qu'à la rentrée.

## Sécurisation de l'école

Des crédits à hauteur de 7 800 € ont été inscrits au budget 2017 pour sécuriser l'école et répondre aux consignes imposées dans les plans de mise en sûreté : pose d'alarmes intrusion, installation de portails.

## Centre Communal d'Action Sociale

Toute personne rencontrant des difficultés momentanées peut prendre contact avec la mairie : Patricia LALOS, maire adjoint, accueille et guide les familles dans leur demande, en toute discrétion.

Différents intervenants peuvent aussi vous aider, vous conseiller, vous orienter dans vos recherches, questionnements concernant les services à domicile, les professionnels de santé, les droits les aides financières, les démarches administratives à effectuer, les structures d'accueil et d'hébergements (personnes âgées, handicapés). N'hésitez pas à les interpeller :

• **L'assistante Sociale** : M<sup>me</sup> GUYON, au centre social départemental à Coulainnes, tél. : 02 43 74 11 10.

Bien sûr, les TAP de la rentrée 2017 sont soumis à l'évolution de la réglementation que le nouveau gouvernement est en train de préparer. La pérennité et / ou l'organisation des TAP en dépend. Nous attendons les décisions de nos gouvernants.



<b>Le budget 2016/2017 pour les TAP s'établit comme suit :</b>	
<b>Dépenses totales :</b>	<b>23 300 €</b>
Fonds d'amorçage de l'Etat :	8 150 €
Reste à la charge de la commune :	15 150 €

En plus des exercices incendie qui ont lieu 3 fois par an, a eu lieu cette année, un exercice de confinement.



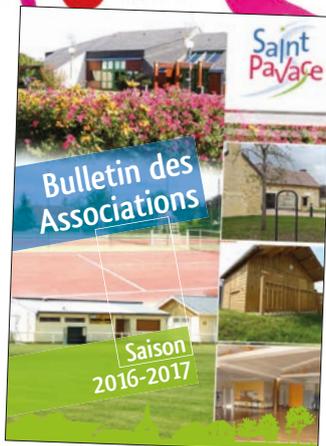
• **Le CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) service gratuit ouvert à tous est un guichet unique de proximité au service des personnes âgées, de leur famille, des professionnels...

24 rue de la Paix à Coulainnes, tél. : 02 53 04 42 50.

• Depuis le 1<sup>er</sup> avril, une infirmière de notre commune s'est installée en cabinet de soins à domicile à Coulainnes, avec deux autres collègues.

Cabinet d'infirmières Leray-Mezerette-Toreau, 22 rue de Carnac, tél. : 02 43 17 88 61.

## Vie Associative - Animation



Le bulletin des Associations sera distribué dans les boîtes aux lettres deuxième quinzaine d'août ; vous y trouverez toutes les informations pour vous inscrire dans les activités proposées.

Merci aux présidents et aux membres des bureaux pour leur investissement.

» **16<sup>ème</sup> Exposition « Les Créateurs et Amis de l'art »** le samedi et dimanche 22 et 23 avril : beaucoup de visiteurs et une diversité de techniques, pour admirer les créations des artistes dont certains palvinéens.



» **Bric à brac le dimanche 18 juin** organisé par le Comité des Fêtes, dans la zone industrielle de Saint-Pavace.



### Samedi 1<sup>er</sup> juillet, FÊTE AU VILLAGE

avec la participation des Associations et du conseil municipal enfants.

**Saint Pavace**  
**Samedi 1 juillet**  
Dans le cadre de la Fête au Village

**Concours du Plus Beau Vélo Décoré**  
(Roulant pour le défilé)  
Ouvert à tous les enfants

**Rassemblement à 11h devant la Mairie.**  
Suivi d'un défilé dans la commune encadré par le club Cyclo St Pavace.

Casque obligatoire pour le défilé Décret n° 2016-1800 du 23 décembre 2016 en vigueur depuis le 22/03/2017

**Remise des Prix sur les bords de Sarthe à 14h30.**

Les enfants tiendront les stands jeux (chamboule tout, disc golf, courses en sacs et tir à la corde...).

*Le bénéfice récolté sera investi comme l'année passée (en décembre 2016, achat de décorations de Noël pour la salle Sainte-Anne).*



## Conseil municipal enfants



### Participation aux commémorations du 19 mars et du 8 mai

La Chorale HARMONIA a accompagné la commémoration du 19 Mars avec deux chants, La Marseillaise et Le Chant des Partisans. Une manifestation remplie d'émotion.



### Visite du Centre d'appels de la Gendarmerie le lundi 24 avril

Visite des cellules, du parc automobiles.

Les enfants ont assisté en direct au traitement des appels du 17. Ils ont été très intéressés et remercient les gendarmes pour leur visite et reconnaissent l'importance du service rendu à la population.





### Maisons décorées :

*Maisons décorées : Lors de la remise des prix le 2 février, Le Maire a remercié les palviniens qui illuminent leur maison pendant les Fêtes de fin d'année et qui participent ainsi à l'embellissement du village.*

Classement	Lauréats	Adresse
1 <sup>er</sup>	M. et M <sup>me</sup> FIGUEIREDO	13, rue de la Rivière
1 <sup>er</sup>	M. et M <sup>me</sup> TREHARD	24, rue de la Charmille
3 <sup>ème</sup>	M. et M <sup>me</sup> CHATEAU - CHOLOUX	29, rue du Lauzai
4 <sup>ème</sup>	M. et M <sup>me</sup> MARSAL	67, rue de la Rivière
5 <sup>ème</sup>	M. et M <sup>me</sup> MARIE	1, rue des Saules
6 <sup>ème</sup>	M. et M <sup>me</sup> LETHIELLEUX	25, rue du Champ Large
7 <sup>ème</sup>	M. et M <sup>me</sup> VIGATO	1, rue des Ormeaux
8 <sup>ème</sup>	M <sup>me</sup> CHATEAU	40, rue de la Rivière
9 <sup>ème</sup>	M. et M <sup>me</sup> ROUSSEAU	22 bis rue de Château
10 <sup>ème</sup>	M. et M <sup>me</sup> REIS	2, rue de Provence

### Participation au TÉLÉTHON

Le Conseil municipal enfants confectionne des « bonhommes de neige » pour les vendre début décembre au profit du TÉLÉTHON.



### Participation à la journée citoyenne le samedi 20 mai



*Nous voulions rendre service à la commune et la rendre plus belle et cela nous a permis de rencontrer des gens.*



### Cabane à livres

Elle fonctionne bien, les enfants sont satisfaits. De nombreux livres sont à la disposition des enfants et des adultes.





## Ravalement extérieur de l'école maternelle

Après l'école primaire en 2016, c'est au tour des façades de l'école maternelle de subir un ravalement extérieur pendant l'été.

## Installation d'un bateau à chaine

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin a proposé au Maire de Saint-Pavace de relier les chemins piétonniers des deux communes en installant un bateau à chaine.



Cet équipement permettrait aux joggeurs d'allonger leur parcours

## Aménagement de l'espace mairie, de la mairie et des salles associatives

Le permis de construire a été accordé pour l'aménagement de l'espace mairie le 23 mai :

- Démolition des anciennes salles préfabriquées derrière la mairie, qui sont utilisées pour les élections, le tennis de table, les activités périscolaires TAP, des réunions...
- Construction d'un nouveau bâtiment



VUE DEPUIS LA RUE DE LA RIVIERE



VUE DEPUIS LE JARDIN PUBLIC

## Remplacement des menuiseries extérieures des classes

Les fenêtres de l'école primaire sont d'origine (années 1980). Pour maintenir notre école en bon état et pour améliorer les conditions de chauffage, toutes les menuiseries des classes (38 chassis) seront remplacées cet été.

en bord de Sarthe, aux promeneurs de découvrir d'autres sentiers, aux cyclistes de rejoindre la zone commerciale.

L'investissement consiste pour Saint-Pavace à prévoir un quai d'accès sur la Promenade du Souvenir. 7 500 € ont été inscrits au budget 2017.

avec une salle de mariage plus spacieuse, une salle d'activité, des rangements, les WC publics... et délocalisation d'une salle associative près du terrain de sport.

- Réaménagement intérieur de la mairie, pour faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite.

L'enveloppe du projet est estimée à 1 274 600 €. Le financement est assuré par une subvention de l'État dans le cadre de la DETR sollicitée pour 30% (248 000 €), le Conseil régional dans l'enveloppe du NCR Pays du Mans pour 100 000 €.

En complément, la commune a prévu de rénover l'espace de jeux basket/hand, en reprenant l'enrobé en totalité.



## 36 HEURES DU FUN

Du 18 au 21 avril : 4 jours d'activités et de découvertes



À suivre...  
édition des vacances d'Automne 2017!

# Informations générales

## Cartes d'identité

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les demandes de carte d'identité comme les passeport doivent être déposées dans les mairies dotées d'un équipement de recueil. Les palvinéens peuvent se rendre dans les mairies de Coulaines, Le Mans ou La Bazoge, mais uniquement sur rendez-vous.

**Attention : n'attendez pas le dernier moment, les délais d'obtention d'un rendez-vous peuvent être longs.**

Une pré-demande peut être remplie sur Internet.

Les cartes d'identité sont désormais valables 15 ans. La durée de validité est prolongée de 5 ans pour les cartes périmées depuis 2014.



## Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018

Depuis 2004, les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les cinq ans.

**Les Palvinéens seront recensés du 18 janvier au 17 février 2018.**

Le recensement est important pour la commune puisqu'en découle le chiffre de la population légale, base de calcul des dotations de l'Etat.

Désormais, chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires par internet.

## Un peu d'écologie !

### Ne pas traiter à proximité de l'eau !

Pour préserver notre santé et l'environnement  
par arrêté préfectoral n°10-5393 du 12-10-2010 et arrêté ministériel du 12 septembre 2006

**TRAITEMENT INTERDIT**  
DES FOSSÉS, CANIVEAUX, COLLECTEURS DES EAUX PLUVIALES À CIEL OUVERT MÊME À SEC

**TRAITEMENT INTERDIT** → à moins de 1 mètre  
DES AVALOIRS, BOUCHES D'ÉGOÛT, GOUTTIÈRES, GRILLES

**TRAITEMENT INTERDIT** → à moins de 5 mètres  
DES COURS D'EAU, DES SOURCES, PUIITS, FORAGES, DES MARES, PLANS D'EAU

**Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS.**

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement.

## Taille des haies

Les haies en limite de voie doivent être régulièrement entretenues, pour éviter d'encombrer l'espace public.

## Chiens en laisse

La loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 dispose que les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics ou ouverts au public.

**Merci de respecter cette obligation, notamment sur la promenade le long de la rivière.**

## Attention au bruit !

L'arrêté municipal n°041/2004 limite le bruit : à partir de 22h, il doit être veillé à ce qu'aucun bruit, quelle que soit sa provenance, ne puisse gêner le voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

# Informations générales

## MA JDC SUR MOBILE VOTRE JDC EN UN CLIC



### Le recensement et la journée défense et citoyenneté

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense, le recensement citoyen en mairie et en dernière étape la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'ANGERS au 02 44 01 20 50 ou par le site [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) (fiche contact).

## PRÉVENTION DES CAMBRIDLAGES



### Vous partez en vacances ?

À l'occasion des vacances, la Gendarmerie et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Sarthe reconduisent l'Opération Tranquillité Vacances (OTV). Des patrouilles de police et de gendarmerie, dans le cadre de leurs missions, assureront des passages fréquents sur les domiciles signalés.

Ce dispositif, totalement gratuit, n'est pas incompatible avec les actions éventuellement mises en œuvre au sein du voisinage (ramassage du courrier, ouverture des volets durant l'absence du propriétaire...).

Télécharger le formulaire « **Tranquillité vacances** » de la gendarmerie de la Sarthe sur le site internet de la commune (<http://www.saint-pavace.fr/vie-pratique/securite-informations-gendarmerie/>) et envoyer-le soit par courrier, soit par mail à la brigade la plus proche de votre domicile :

[cob.savigne-l-eveque@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.savigne-l-eveque@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



### Pour voter en 2018, pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous venez d'arriver sur la commune, vous avez jusqu'au 31 décembre 2017, pour vous inscrire à la mairie.

### Informations diverses

Horaires des TIS : disponibles en mairie ou sur le site [www.lestis72.fr](http://www.lestis72.fr)  
4 départs de l'arrêt mairie (à côté des commerces) : 07:20 - 08:24 - 08:51 - 14:13.

**TIS** Voyagez avec les TIS pour tous vos déplacements en Sarthe pour 2,20 €

+ d'infos sur [www.lestis72.fr](http://www.lestis72.fr)

À partir du 1er septembre 2017, la Région des Pays de la Loire prend en charge la gestion des transports interurbains de votre département.



**Balayage des rues :** 3 et 19 juillet ; 9 août ; 1<sup>er</sup> et 25 septembre ; 9 et 24 octobre ; 10 et 24 novembre ; 11 et 27 décembre.

## Un été chaud et ensoleillé ?

Depuis l'été 2003, l'État met en place un Plan national de prévention canicule chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 31 août, pour les personnes âgées les plus isolées et fragiles

Chaque année, dans le cadre de ce plan canicule, le CCAS propose aux personnes âgées de s'inscrire sur un registre nominatif et confidentiel. Ce document contient les coordonnées des personnes à prévenir ou du médecin traitant, que le CCAS pourrait contacter.

Si vous souhaitez être inscrits sur ce registre, contacter l'accueil de la mairie.



**En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?**

Crampes	Fatigue inhabituelle	Maux de tête
Fièvre > 38°C	Vertiges / Nausées	Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

**En période de canicule, quels sont les bons gestes ?**

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU	Je mouille mon corps et je me ventile	Je mange en quantité suffisante
	J'évite les efforts physiques	Je ne bois pas d'alcool
	Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour	
		Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

**BON À SAVOIR**

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**ATTENTION**

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.



# FESTIVAL ANIMÉ



**Soirée Dansante**



**23h Feux d'artifice**



**22h30 Retraite  
aux Flambeaux**



**Dîner Champêtre**



**19h Apéritif Municipal  
avec le groupe Parenthèse**



**18h Country  
par l'ASSP GYM**



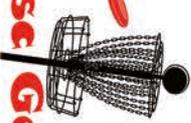
**Vélos Décorés 11h**



**Pique nique 13h**



**Chamboule tout**



**Disc Golf**

**Course en sacs**



**Vir à la corde**

**Boules**

**Molky**



**Animée par les Associations,  
le CM Enfants et la Municipalité**